

Enseignement supérieur
L'obligation de réussir pour
avoir une bourse d'étude est levée

Les étudiants issus de milieux modestes en Fédération Wallonie-Bruxelles ne devront dorénavant plus impérativement réussir pour conserver leur bourse d'études. La réforme provoquera cependant une hausse de 10 % du budget. Le montant moyen d'une bourse est de 1080 euros. Quelque 35 000 étudiants en bénéficient. (Belga)